

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1^{er} juillet de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/06/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, MANNEVEAU Julie, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence.

Pouvoirs : STEFANUTTI Isabelle, pouvoirs à GRIJOL Christian
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique
TUPIN Hugues, pouvoirs à AUDURIER Philippe

Secrétaire de séance : MANNEVEAU Julie

Délibération N°DE 62-2021

Objet : Tarif exceptionnel d'entrée au Stade aquatique de Douarnenez Communauté en lien avec le Forum des associations

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Après trois ans de travaux, le Stade aquatique de Douarnenez Communauté sera mis en fonctionnement au début du mois de juillet 2021.

Il sera inauguré en deux temps :

1. Le vendredi 3 septembre 2021 à partir de 14h en présence des élus du territoire, des partenaires institutionnels et financiers, des associations utilisatrices et des entreprises ayant réalisé les travaux.
2. Le samedi 4 septembre 2021, ouverture toute la journée en lien avec le Forum des associations, avec des démonstrations, des ateliers et des animations proposées par les animateurs sportifs du Stade aquatique et les associations utilisatrices.

Aussi, afin de proposer un tarif attractif pour l'inauguration, en lien avec le Forum des associations du samedi 4 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau du 21 juin 2021,

Il est proposé :

- **De valider un tarif exceptionnel de 3€ pour tous, à partir de 4 ans, pour accéder à l'ensemble des équipements du Stade aquatique pour la journée du Forum des associations du 4 septembre 2021.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2021.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

